

(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)

Van: [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>
Verzonden: woensdag, 7 juli 2021 12:29
Aan: [REDACTED]
CC: [REDACTED] (Cabinet Clarinval); [REDACTED]
Onderwerp: normes pour les denrées alimentaires.

Monsieur [REDACTED],

Pourriez-vous veiller à ce que le cabinet dispose pour ce jour, 16h au plus tard, d'une note du SPF santé publique relative à la fixation de normes pour les denrées alimentaires.

En effet, le dossier PFAS suscite la question de savoir si il appartient bien au SPF santé publique de fixer la norme, l'AFSCA étant chargée d'en assurer le contrôle.

Si la compétence du SPF santé publique est confirmée en la matière, il convient que ce travail se fasse dans les meilleurs délais, en tenant compte de l'avis de l'EFSA 2020 et du dernier conseil urgent du SCICOM sur le sujet.

Bien à vous,

[REDACTED]
Directrice de Cabinet / Kabinetschef



ROYAUME DE BELGIQUE – KONINKRIJK BELGIË

Cabinet de Monsieur David CLARINVAL
Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Kabinet van Mijnheer David CLARINVAL
Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's en Landbouw, Institutionele Hervormingen, en Democratische Vernieuwing

Rue des petits Carmes 15
Karmelietenstraat 15
1000 Bruxelles - Brussel
[REDACTED]